

OFAC
Case Postale
3003 Berne

Versoix le 18 décembre 2017

Concerne : la fiche PSIA pour l'Aéroport de Genève-Cointrin

Madame, Monsieur,

J'ai assisté à la soirée du 30 novembre dernier et lu la fiche PSIA proposée au public. Le refus de donner la parole aux associations qui connaissent le dossier a été annoncé d'emblée par un modérateur partial, signifiant l'absence délibérée de volonté de débattre. Le délai proposé pour envoyer nos questions et réclamations fixé du 1^{er} décembre 2017 au 8 janvier 2018, période très chargée incluant des vacances pour la majorité, témoigne là aussi d'une volonté manifeste de nous museler.

Voici une part de mes commentaires sur la fiche PSIA. Je suis choquée par :

- la priorité absolue donnée à l'aspect économique : le concept de « demande » est posé en fait comme venant du peuple, sans qu'on se demande s'il faut absolument y répondre et si c'est vraiment une « demande », mais pas plutôt une « exigence » mercantile des compagnies d'aviation que signe une Berne servile envers ces mêmes compagnies.
- le blanc-seing pour la direction de l'aéroport d'augmenter son trafic est donné sans contrepartie ni limite envers la population lésée.
- l'absence totale de préoccupation pour la santé des habitants soumis au diktat des heures de vol et pollution conséquentes. Le principe d'engagement de la Confédération pour protéger la santé des citoyens est pourtant aussi inscrit dans la Constitution. Mais ne fait apparemment pas le poids...
- des heures de nuit qui sont réduites à peau de chagrin: de 0h30 à 6h du matin, pas même 6heures. Et encore souvent dérangées par un retardataire ou plusieurs. Les recommandations de l'OMS... inconnues ! Et le projet de vols intercontinentaux qui réduiront encore les heures de nuit sans trafic aérien.
- une courbe de bruit qui sera arrêtée en 2019, dont on nous dit qu'elle sera la référence pour les années suivantes : d'ici là, un trafic augmenté pour une courbe augmentée. Pourquoi ne pas se caler sur celle de 2016 qui a le mérite d'être claire et d'exister ?
- le fait que ce soit l'exploitant de l'aéroport qui analyse et calcule l'exposition sonore à laquelle il nous soumet. Où est la neutralité nécessaire ? L'aéroport est juge et partie, et nous devrions lui faire confiance !
- que si le bruit dépasse le niveau sonore admissible, il faille attendre 3 années consécutives pour pouvoir faire respecter le cadre légal !!!! et plus loin « on étudiera l'éventualité d'adapter les « immissions de bruit admissibles » en cas de dépassement des courbes !!!!! Comme au Japon avec la radioactivité ?
- que veut dire la phrase : « Les mécanismes cantonaux de surveillance de l'exposition au bruit servent à alimenter les débats au niveau cantonal et ne lient pas la Confédération » ? Elle s'en lave les mains ?
- Beaucoup d'imprécisions : des calculs et courbes fictives, pas de mesures effectuées sur place avec des instruments fiables. Parce que les calculs ne correspondraient pas à la réalité mesurée ? Pour satisfaire à la demande de logements et passer outre la question de la santé des futurs habitants en décrétant que certains quartiers sont constructibles, avec un bruit « calculé » et non mesuré réellement ? Quel cynisme !!! et manque d'éthique.
- aucun compte n'est tenu des mesures effectuées par des personnes compétentes, des pics sonores et réverbérations sur les bâtiments, qui sont largement délétères et prouvent que les calculs sur papier fournis dans la fiche PSIA sont faux.

- on ose parler de « compensation écologique » p22 : terme abusif. Compenser veut dire : « Contrebalancer, équilibrer un effet par un autre, neutraliser un inconvénient, un préjudice par un avantage, un dédommagement. »

- la qualité de l'eau ? Juste l'évacuation et retraitement des eaux de ruissellement de l'aéroport. On n'attendait pas moins ! Cela veut-il dire que les eaux de ruissellement de l'aéroport ne sont pas traitées actuellement ?

Et l'eau du lac qu'une grande part de la population boit ? Quelle « compensation » ?

- la qualité de l'air ? « Une pollution de l'air excessive... doit être tolérée à moyen terme.... », que signifie « moyen terme » ? Et « pollution excessive » ? Pourquoi devrait-on « tolérer » cette « pollution excessive » ? Quelle « compensation » ?

- et les sols, arrosés de kérosène toute l'année ! Quelle « compensation » ?

- on nous dit qu'il n'y aura pas forcément plus de mouvements parce qu'on va optimiser le remplissage des avions mais « A l'horizon 2030, les experts de l'AIG et de Skyguide évaluent la capacité déclarée de la piste à 47 mouvements par heure.... L'objectif est donc de viser 47 mouvements par heure à l'horizon 2030 ». Duperie sur toute la ligne.

Toute cette fiche PSIA est émaillée d'aberrations et approximations qui sont un rideau de fumée pour la rendre totalement opaque. Il y aurait encore beaucoup à en dire.

Elle est inacceptable en l'état. Dans une démocratie digne de ce nom, je suis en droit d'attendre, en tant que citoyenne, un vrai débat et une prise de responsabilité manifestée envers le peuple de la part de nos élus et administrations.

Recevez les salutations perplexes mais néanmoins respectueuses d'une citoyenne indignée,